

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 AVRIL 2017

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie, Mrs VIEIRA DA SILVA Agostinho et ZANARDI Didier.

Absent excusé : Monsieur ANDRE Stéphane.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PERRET

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour et propose un rajout pour la rétrocession de l'acquisition foncière réalisée par l'EPF de l'Ain en 2013 et pour l'acquisition d'un terrain de voirie, rue de Béard.

2017-009 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du budget annexe eau et assainissement. Il informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 28 mars 2017.

Il rappelle que les réalisations 2016 font état d'un excédent de fonctionnement net de 142 161,50 €, après affectation de 5 000 € à la couverture du déficit sur les restes à réaliser 2016.

. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée à 292 511,50 €, après reversement au budget général, à hauteur de 80 000 €, d'une part de l'excédent antérieur, conformément à la décision du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

Les prévisions de recettes sont établies en tenant compte des tarifs 2017 votés en décembre 2016.

. Section de d'investissement :

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 67 710,24 €. Elle intègre en dépenses une provision de 55 000 € HT pour les travaux de reprise des réseaux d'eau potable et d'assainissement au chemin Sur Curtil et en recettes l'excédent antérieur reporté pour 36 710,24 €.

Les deux sections sont équilibrées avec une réserve en dépenses imprévues de fonctionnement de 12 011 € et de 2 460 € en investissement.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'un droit d'eau journalier de 130 m³ et que ce dispositif a été reconduit pour 15 ans à compter de 2014. Il ajoute que la compétence eau et assainissement sera transférée à la CC Haut-Bugey au 1er janvier 2018 et à ce titre la commune ne gèrera plus de budget annexe pour ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. Vote le reversement d'une part de l'excédent au budget général au compte 672 pour un montant de 80 000 €.

. Vote le budget primitif 2017 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

. Demande, qu'à compter du 1er janvier 2018, le droit d'eau de 130 m³/jour, accordé depuis 1980 et reconduit en 2014 pour 15 ans par la Communauté de Communes Haut-Bugey, soit transféré au budget général de la commune par l'attribution d'une compensation ou d'une participation financière de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

2017-011 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du budget principal, informe que celui-ci est équilibré et qu'il tient compte des propositions de la commission de finances réunie le 28 mars 2017. Il rappelle que les réalisations 2016 font état d'un excédent de fonctionnement net de 135 115,92 €, après affectation de 18 725,86 € à la couverture du déficit d'investissement 2016 et de 254 526 € au déficit sur les restes à réaliser 2016 reportés.

. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 824 133,92 €, après un virement à la section d'investissement de 195 161 €. Les recettes intègrent au compte 002 l'excédent reporté de 135 115,92 € et la recette de reversement, à hauteur de 80 000 €, d'une part du résultat antérieur du budget annexe eau et assainissement. L'attribution de compensation de la CC Haut-Bugey est inscrite pour son montant de 256 070 € et la Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 57 000 €. Les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie et des réseaux sont provisionnées pour un montant global de 47 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 564 816,86 €, avec une affectation de 273 251,86 € au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement 2016 et des restes à réaliser reportés.

Les investissements sont limités à la poursuite des engagements antérieurs et notamment aux travaux d'amélioration de la traversée de Béard prévus pour un montant de 250 000 € TTC, auxquels s'ajoute une provision de 61 950 € de charge nette communale pour l'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public sur ce secteur. Le montant global des aides attendues pour le financement de cet aménagement est estimé à 84 404 €, de l'Etat au titre de la DETR et de la réserve parlementaire, du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Une provision de 50 000 € est également proposée pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente à réaliser au plus tard en août 2018, selon l'agenda d'accessibilité validé en 2016. Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles aux aides du département de l'Ain, de la région Auvergne Rhône-Alpes et de la communauté de communes Haut-Bugey.

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur les capacités d'autofinancement de la commune. Il rappelle que les recettes de fonctionnement baissent chaque année et qu'il est difficile de contenir les charges de fonctionnement.

Il propose une progression limitée des taux communaux de fiscalité de + 2 % pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Non Bâti et de + 4,84 % pour le Foncier Bâti, ce qui permettrait d'obtenir un produit fiscal supplémentaire de 6 781 € et d'atteindre l'équilibre du budget prévisionnel de fonctionnement 2017.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces propositions et souhaitent que l'évolution des taux de fiscalité soit accompagnée d'une baisse des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal,

. Prend acte, à l'unanimité, des propositions budgétaires 2017 présentées par Monsieur le Maire.

. Décide, par 13 voix Pour et 1 voix Contre, de voter un produit fiscal de 200 842 € et vote les taux de fiscalité 2017 comme suit :

. Taxe d'Habitation, + 2 %, soit un taux de 7,83 %,

. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, + 4,84 %, soit un taux de 9,97 %,

. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, + 2 %, soit un taux de 36,11 %.

. Décide de revoir à la baisse certaines aides aux associations et vote les subventions de fonctionnement ci-après :

. Coopérative Scolaire de Béard-Géovreissiat (classe de mer 03/2017 – délibération du 30 janvier 2017) :	2 200 €
. Amicale des Sapeurs-Pompiers – reconduction :	900 €
. Club de l'Amitié – baisse, compte tenu de la diminution du nombre d'adhérents :	500 €
. Sou des Ecoles – reconduction :	900 €
. Société de Chasse – reconduction :	500 €
. Comité des Fêtes – reconduction :	900 €
. La Gaule Romaine (pêche) - reconduction :	150 €
. Folklories du Haut-Bugey – reconduction:	500 €
. Solidarité Haut-Bugey – baisse :	150 €
. Mission Locale Action Jeune – suppression:	0 €
. Jeunes Sapeurs-Pompiers du Haut-Bugey - reconduction	150 €
. ADAPA – baisse :	100 €
. Association Sportive du Collège Théodore Rosset - reconduction	70 €
. RASSED du Lac – Montréal La Cluse - reconduction	134 €

2017-012 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire a adopté le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT), créée en janvier 2014 et chargée de procéder à l’évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la Communauté de Communes Haut-Bugey et correspondant aux compétences dévolues. Il précise que l’attribution de compensation fixée pour la commune de Béard-Géovreissiat s’élève à 256 070,20 €.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées en date du 23 février 2017.

2017-013 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean Michel ZIMELKA, agent technique de la commune, a été inscrit sur la liste d’aptitude au grade d’agent de maîtrise au titre de la promotion interne et qu’il convient, pour le nommer, de modifier le tableau des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de supprimer un emploi d’adjoint technique titulaire chargé de l’entretien des bâtiments, réseaux et espaces verts d’une durée hebdomadaire de 35 h, au 1^{er} mai 2017, et de créer à la même date l’emploi d’agent de maîtrise titulaire d’une durée hebdomadaire 35 h, Le Conseil Municipal fixe comme suit le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2017 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS						
Filières	Catégories	Emplois	Postes créés	Durée hebdo	Cadre d’emploi	Postes pourvus
Administrative	B	Administration générale, finances, urbanisme, secrétariat, Conseil Municipal	1	35 h	Rédacteurs	1
Administrative	C	Etat civil, urbanisme, gestion périscolaire, élections, accueil du public	1	19 h	Adjoints administratifs	1
Technique	C	Responsable des Services techniques, suivi et entretien des bâtiments, réseaux et espaces verts	1	35 h	Agents de Maîtrise	1
		Agent d’entretien des bâtiments communaux, réseaux et espaces verts	1	35 h	Adjoints techniques	1
		Agent d’accompagnement et de surveillance de la cantine et des temps périscolaires, entretien des locaux de l’école, cantine, mairie et salle polyvalente	1	35 h annualisées	Adjoints techniques	1
		Agent faisant fonction d’ATSEM et d’encadrement de la garderie et des temps périscolaires	1	35 h annualisées	Adjoints techniques	1
		Agent d’accompagnement et surveillance de la cantine et des temps périscolaires	1	10/35h annualisées	Adjoints techniques	1

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D’ETABLISSEMENT DES CARTES NATIONALES D’IDENTITE :

Monsieur le maire rappelle que depuis le 21 mars dernier, les demandes de cartes nationales d’identité font l’objet d’un traitement sécurisé, identique à celui des passeports, et uniquement sur des appareils appelés Dispositifs de Recueil. Sur le territoire du Haut-Bugey, seules les mairies de Nantua et Oyonnax peuvent recevoir ces demandes. Monsieur le Maire de Nantua, souhaite que 18 communes du Haut-Bugey, dont les administrés sont susceptibles d’établir une demande de CNI auprès de sa mairie, cofinancent l’établissement de ces titres.

Monsieur COMTET précise que les administrés ont la possibilité de se rendre également à Oyonnax, ou dans toute autre mairie équipée (Bellegarde, Moirans, Arinthod, Bourg en Bresse...) pour l'établissement de leur CNI. Il rappelle que cette réforme est à l'initiative de l'Etat et qu'il n'appartient pas à la collectivité d'assumer le coût de ce transfert.

Tout en comprenant la situation dans laquelle se trouve la mairie de Nantua face à cette nouvelle charge financière, le Conseil Municipal, par 12 voix Contre et 2 Abstentions, décide de ne pas participer financièrement aux frais d'établissement des cartes nationales d'identité.

2017-014 - RETROCESSION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN DES PARCELLES AC 29 – 33 ET 194 A SAINT GERMAIN DE BEARD :

Monsieur le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a réalisé le portage foncier, pour le compte de la commune, de l'acquisition en 2013 de la propriété cadastrée AC 29 – 33 et 194 au lieu-dit Saint Germain de Béard, rue du Four. Ce portage, d'un coût de 10 000 € pour l'acquisition et de 1 068,36 € pour les frais de notaire, prévu par convention pour une durée de 4 ans, arrive à terme en avril 2017. Il convient de procéder à la rétrocession de ce foncier à la commune. Suite à la démolition du bâtiment, l'acquisition a changé de qualification et la cession sera soumise à la TVA sur le prix total, soit un prix TTC de 13 282,03 €. Il convient également de provisionner les frais d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'assujettissement de cette opération à la TVA et accepte la rétrocession pour un montant de 13 282,03 TTC, auquel seront ajoutés les frais d'acquisition de ce foncier d'une surface de 437 m².

2017-015 - ACQUISITION DE TERRAIN DE VOIRIE RUE DE BEARD EN DIVISION DES PARCELLES AC 152 SCI MAM ET AC 156 MR DELPORTE :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'amélioration de la traversée de Béard, un aménagement est prévu à hauteur du parking d'accès aux propriétés de la SCI MAM et de Mr DELPORTE, mais que ce terrain de voirie n'appartient pas à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition d'un terrain de voirie pour 321 m² sur la parcelle AC 152 de la SCI MAM et 52 m² sur la parcelle AC 156 de Mr DELPORTE pour l'euro symbolique, dit que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Dépot d'état de catastrophe naturelle pour les vents violents du 6 mars 2017** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Préfet de l'Ain informant que les événements météorologiques du 6 mars dernier n'entrent pas dans le champ d'éligibilité à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

. **Conseil Municipal des Enfants** : Madame Maryse RYSER rappelle l'invitation de Monsieur le Maire d'Oyonnax aux Conseils Municipaux des Enfants du Haut-Bugey pour participer à une journée sportive le mercredi 12 avril 2017 de 14h à 18h à Oyonnax. 7 jeunes conseillers municipaux de Béard-Géovreissiat participeront et seront accompagnés par Mr Jean-Michel CURVAT et deux parents.

Le Conseil Municipal des Enfants sera invité en début de séance du prochain Conseil Municipal.

Prochain Conseil Municipal : lundi 24 avril 2017 à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h15